



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 Décembre 2019

Le 13 Décembre 2019 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire.

Présents : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mme MOYER Chantal, MM : CHEVALLIER Vincent, CROSNIER Michel, DELFOSSE Dominique, LEMAIRE Gwénaël, MARTINEZ Christophe, MORTREUIL Frédéric, VERGEON Laurent.

Excusés ayant donné procuration : Mme COLLÉAUX Jeannine à Mme MOYER Chantal, MM : DANTON Jérémie à M. DATTÉE Pierre, PINET Yves à M. MARTINEZ Christophe.

Absente : Mme FAURIAT Corinne

Secrétaire de séance : M. DELFOSSE Dominique

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

- Sarl Crosnier production : achat de 5 arbres et fournitures pour un montant de 661,89 € TTC.
- Sarl Dano TP: création de 5 trous pour la plantation d'arbres et élagage de la haie du terrain de vtt pour un montant de 1 566 € TTC.
- Point P: achat de calcaire pour un montant de 298,68 € TTC.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

065/2019 - Géothermie : autorisation de signature du contrat d'entretien et de maintenance avec Cisernergie



Le Maire rappelle que dans le cadre du programme TEPCV de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, le Conseil Municipal a retenu le 21 septembre 2018 l'entreprise Cisernergie pour les travaux de chauffage par géothermie de l'école, de l'atelier technique et de la mairie.

Cette installation fonctionne depuis le 2 octobre et depuis lors un certain nombre de mise au point ont été effectuées par Cisénergie dans le cadre du marché de construction.

Pour l'avenir il paraît nécessaire de prévoir un contrat d'entretien et de maintenance des installations, prévoyant notamment une visite détaillée à l'automne lors du redémarrage de l'installation.

Un contrat d'entretien et de maintenance des installations est présenté aux membres du Conseil Municipal d'un montant de 2 500 € Ht soit 3 000 € TTC par an comprenant 2 visites annuelles.

Plusieurs conseillers s'opposent à un tel contrat et estiment qu'il fait double emploi avec la garantie du constructeur, qu'il est trop cher et imputera une partie des économies d'énergie.

Le Maire rappelle que le chauffage, en particulier de l'école, repose entièrement sur la géothermie, que l'on ne peut donc pas se permettre de pannes et qu'un contrat de maintenance est nécessaire notamment pour la remise en route après l'arrêt de l'été.

Certains conseillers estiment qu'on peut trouver moins cher par des entreprises qui ne construisent pas de telles installations et ne font que de l'entretien.

Le Maire explique que l'installation est complexe et que le contrat de maintenance doit être passé avec le constructeur.

Il est proposé une réunion avec Cisénergie à laquelle tous les conseillers seront invités et pourront échangés avec le constructeur.

Le Maire y invitera l'ALEC37 et le maître d'œuvre.

La décision est donc repoussée à une prochaine réunion de Conseil Municipal après les discussions avec Cisénergie.

066/2019 - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2020

Les dépenses d'investissement pour les opérations où existe un « reste à réaliser » au 31 Décembre 2019 peuvent être mandatées avant les votes des budgets 2020 dans la limite de ce « reste à réaliser ».

Pour les autres opérations, l'article 1612-1 du CGCT dispose que, sur autorisation de l'assemblée délibérante, l'ordonnateur peut engager les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2020 et, décide d'inscrire ces crédits à la section d'investissement du budget en 2020 :

Budget de la commune

Section d'investissement, chapitre 23 Immobilisation en cours:

- Article 2313 opération 44 réalisation city park :
l'entreprise Passeport pour un montant de 4560, 00 € TTC,
l'entreprise Engie Inéo pour un montant de 734,82 € TTC.
- Article 21318 opération 98 clocher église:
l'entreprise Merlot pour un montant de 19 152,34 € TTC.

067/2019 - Avis sur le projet de règlement et le projet de zonage du Plui

Le Maire rappelle au conseil que la Communauté de Communes du Castelrenaudais a engagé une d'élaboration d'un PLUi.

Le PLUi comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a fait l'objet d'un débat au Conseil Municipal le 17 mai 2019 et qui justifie le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet de règlement et le projet de zonage du PLUi.

Le projet de règlement et le projet de zonage du PLUi sont présentés aux membres présents.

Le Conseil Municipal par onze voix pour et une abstention donne un avis favorable sur le projet de règlement et le projet de zonage du Plui.

068/2019 - Décision modificative n°5 au budget communal (city park)

Le Maire rappelle au Conseil que 84 000 € TTC ont été inscrits au budget 2019 pour la construction d'un city park. Après un arrêt définitif du projet il apparait que son coût sera de 89 845 € TTC. Il convient donc d'augmenter de 6 000 € les crédits prévus pour cette opération.

Par ailleurs, il y a lieu d'inscrire des crédits pour la dernière échéance 2019 du remboursement de l'emprunt des travaux de chauffage par géothermie.

Il est donc nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2019 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 615221 Entretien et réparations bâtiments publics: diminution de 6 000,02 €.

Dépenses :

023 Virement à la section d'investissement : augmentation de 6 000,02 €.

Section d'investissement :

Dépenses :

- 2313 opération 44 Réalisation city park : augmentation de 6 000,02 €.

- 1641 emprunt en euros: augmentation de 0,02 €.

Recettes :

021 Virement de la section de fonctionnement : augmentation de 6 000,02 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2019:

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- 615221 Entretien et réparations bâtiments publics: diminution de 6 000,02 €.

Dépenses :

023 Virement à la section d'investissement : augmentation de 6 000,02 €.

Section d'investissement :

Dépenses :

- 2313 opération 44 Réalisation city park : augmentation de 6 000,02 €.

- 1641 emprunt en euros: augmentation de 0,02 €.

Recettes :

021 Virement de la section de fonctionnement : augmentation de 6 000,02 €.

069/2019 - Décision modificative n°3 au budget de l'eau

Le Maire indique au Conseil :

- qu'il convient d'inscrire des crédits pour l'achat d'un détecteur de métaux.

Il est donc nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget du service des eaux 2019 :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 23 Immobilisations en cours, article 2315 installations, matériel et outillage techniques :
diminution de 600 €.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles, article 2154 matériel industriel : augmentation de 600 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes au budget du service des eaux 2019:

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 23 Immobilisations en cours, article 2315 installations, matériel et outillage techniques :
diminution de 600 €.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles, article 2154 matériel industriel : augmentation de 600 €.

070/2019 - Ratification de la modification des statuts du SIEIL

Considérant la modification des statuts du SIEIL nécessaire afin d'intégrer la réglementation issue des lois MAPTAM et NOTRE concernant notamment la représentation de ses membres adhérents,

Vu ces modifications statutaires qui ont été élaborées avec les services de la Préfecture et seront effectives dès approbation des communes membres et publication de l'arrêté préfectoral,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

vu le projet de modification des statuts du SIEIL, ratifie les modifications des statuts du SIEIL approuvés par le Comité syndical du SIEIL en date du 14 octobre 2019.

Questions diverses :

- Dernier repas avec le personnel communal le 28 février 2020.
- Géothermie : une serrure sécurisée a été mise au local technique ; un devis pour une alarme est en cours.
- Proposition pour un intervenant musique à l'école pour 50 € /h : accord du conseil jusqu'en juin 2020.
- Assainissement : projet d'Infrastructure Concept reçu en mairie pour les travaux : réunion de la commission le 8 janvier 2020 à 15h15.
- City Park : l'entreprise doit reprendre le revêtement de la piste de chaque côté.
- Vœux communaux le 10 janvier à 19 h.
- Compte-rendu du Comité éco-école relaté par M. Crosnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 21:35

Date de la prochaine séance du Conseil Municipal le vendredi 17 janvier 2020.